



Motion « Interdire l'importation de produits provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements »

Dienstag, 15. Aug 2017

La motion « Interdire l'importation de produits provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements » déposée par le Conseiller national PS Matthias Aebischer vise à interdire l'importation de « produits provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements ». Le quotidien suisse-alsacien Tages-Anzeiger ainsi que d'autres médias se sont demandé si son adoption pourrait avoir pour conséquence l'interdiction d'importer de la viande casher.

Cette motion préoccupe depuis plusieurs mois la FSCI. Une interdiction d'importer de la viande casher équivaldrait à une restriction massive de la liberté religieuse.

La FSCI attend des motionnaires qu'ils se montrent fidèles à leur propre texte et qu'ils chargent le Conseil fédéral d'agir dans le respect de ses engagements internationaux. Violant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de même que la Convention européenne des droits de l'homme, une interdiction d'importer de la viande casher au sens où l'entend la motion ne serait donc pas licite.

[Consulter la prise de position](#)